



## SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 19 JUN 2023

N°16-2023

#### Lancement de la procédure d'appels d'offres pour la location d'une structure mobile type « orangerie »

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni Lundi 19 Juin 2023 à 9 heures en présentiel sur convocation du 13 juin 2023.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Hervé AGNÈS.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

#### **PARTICIPANTS** (avec voix délibérative) :

##### **Membres titulaires** :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIÈRE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Sylvain LETOUZÉ	Conseiller régional – Région Normandie
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô

#### **EXCUSES** :

##### **Membre titulaire** :

Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO quitte la séance à 10h30
-----------------------	---

## Lancement de la procédure d'appels d'offres pour la location d'une structure mobile type « orangerie »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°12-2023 du Comité syndical du SMPH du 20 mars 2023 de présentation du projet de location d'une structure mobile type « orangerie » ;

Vu le rapport de séance du 19 juin 2023 et les objectifs énoncés ;

Considérant la perspective de l'installation d'une structure mobile type « orangerie » destinée à la location et ayant vocation à générer des recettes ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique, à l'unanimité des membres présents,

- **Autorise** le Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique à lancer la procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour un montant estimé à 235 000€ HT sur 5 ans et à signer le marché à passer avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres ;
- **Décide** que l'entreprise retenue se charge d'effectuer les démarches d'urbanisme nécessaires auprès des administrations compétentes.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Président du Syndicat Mixte  
du Pôle Hippique de Saint-Lô,

Jean MORIN

